



Lutte anti-gaspillage alimentaire

publié le 24/03/2022 - mis à jour le 20/11/2023

Descriptif :

Bilan annuel de la pesée des déchets alimentaires.

BILAN GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ANNÉE 2021	PAIN JETÉ :	146 Kg
	NOURRITURE JETÉE :	4307 Kg
	53 grammes jetés par personne	

OBJECTIF 2022 : sous les 50 grammes !

Le collège Rabelais respecte l'obligation légale de tri des déchets et fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire une priorité.

Une charte (ci-jointe) a été adoptée afin d'en fixer les grands principes.

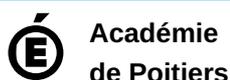
Les **moyens suivants** ont été ainsi mis en place afin d'atteindre ces objectifs :

- * 2 tables de tri des déchets alimentaires (avec récupération par un éleveur de chiens)
- * 1 bar à salade (qui permet aux élèves de se servir eux-mêmes les entrées souhaitées)
- * 1 table de troc (qui évite de jeter ce dont on ne veut plus)
- * une signalétique "petite faim-grosse faim" pour le plat principal

Un gros travail pédagogique est fait en amont auprès des élèves, avec une sensibilisation faite chaque année dès la visite des CM2 au printemps pour de **bons réflexes à avoir dès l'entrée en 6ème**.

Document joint

 [charte anti-gaspillage](#) (Word de 556 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.